Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251217-DEL_2025_290-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2025

Date de convocation : 03/12/2025 **Date d'affichage :** 03/12/2025	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 37 36 26

L'an deux mille vingt cinq, le neuf décembre, à 19 Heures 00, à la VIEUX-VY-SUR-COUESNON (salle des fêtes – Rue Yvonnick Laurent), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
GELY-PERNOT Aurore, VASNIER Pascal, FOUGLE Alain, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, BERNABE Valérie, GUERIN Patrice, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, MACE Marie-Edith, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MESTRIES Gaëlle, LOREE Michel, FERRAND Marc-Olivier, JAOUEN Claude, OBLIN Anita, HENRY Lionel, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, BOUGEOT Frédéric, COUMAILLEAU Pascal, RICHARD Jacques, MASSON Josette, LEGENDRE Bertrand, LARIVIERE-GILLET Yannick, DESMIDT Yves, MOREL Gérard, SENTUC Véronique, LECONTE Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, BLAISE Laurence

Absents :
HAMON Carole

Secrétaire de séance : Monsieur DEWASMES Pascal

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251217-DEL_2025_290-DE

N° DEL_2025_290

Objet **Eau-Assainissement**

Assainissement - Désignation de la Directrice de la régie d'assainissement

Projet de territoire : AXE 1 Un territoire durable : Réussir la transition écologique et énergétique avec tous les acteurs

Par délibération n°2025-215 du 7 octobre 2025, le Conseil communautaire approuvait la création d'une régie d'assainissement à simple autonomie financière compétente en matière d'assainissement non collectif sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de communes et qui sera compétente en matière d'assainissement collectif à effet du 1er janvier 2026 sur un périmètre de 14 communes (Andouillé- Neuville, Feins, Gahard, Guipel, Langouet, Melesse, Montreuil-le-Gast, Montreuil-sur-Ille, Mouazé, Saint- Germain-sur-Ille, Saint-Gondran, Saint-Médard-sur-Ille, Saint-Symphorien et Sens-de-Bretagne).

En application de l'article L.2221-10 et L.2221-14 du Code Générale des Collectivités Territoriales et conformément à l'article 7 des statuts de la régie, un directeur de la régie doit être nommé. Il est désigné dans le respect des règles d'incompatibilité fixées à l'article R2221-11 du CGCT.

Le directeur de la régie, prépare le budget, gère les aspects techniques et administratifs de la régie et tient le conseil d'exploitation informé de la marche de la régie.

Considérant l'organisation des services de la Communauté de communes, M. le Président propose de nommer Mme Benoîte PRIGENT – cheffe du service assainissement - en tant que Directrice de la régie d'assainissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notamment les articles L.2221-10 et L.2221-14, et R2221-11 du CGCT,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2025-215 du 7 octobre 2025 créant la régie de l'assainissement et en fixant les statuts,

Considérant l'organigramme des services de la Communauté de communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**
Pas de participation : 10
GUERIN Patrice, BERNABE Valérie, KECHID Marine, GORIAUX Pascal, COUMAILLEAU Pascal, MASSON Josette, RICHARD Jacques, DEWASMES Pascal, BLAISE Laurence, HOUITTE Daniel

APPROUVE la nomination de Mme Benoîte PRIGENT – cheffe du service assainissement au sein du pôle Eau, Agriculture et Environnement – en tant que Directrice de la régie d'assainissement.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 17/12/2025
Le/la secrétaire de séance,
Monsieur DEWASMES Pascal

Le *17/12/2025,*
Le Président,
Claude Jaouen